

Le Vieux Château, 10, rue Alphonse Baudin - 58200 - Cosne-Cours S/Loire

Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire 2019 portant sur la modification des statuts

En date du 18 Janvier 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association Formes & Couleurs, salle Edme Lavarenne à Cosne-Cours-s/Loire

La séance est ouverte à 18H 15, présidée par Dominique DURIN.

Annnonce du nombre de votants et de sa constitution : 45 adhérents présents ou représentés pour 73 adhérents, la majorité simple est donc de 23.

La parole est à Dominique DURIN, président de l'assemblée générale extraordinaire:

Bienvenue à tous et particulièrement aux nouveaux membres de l'association

Merci à Monsieur **Mézy** pour avoir répondu à notre invitation.

Le bureau vous propose de modifier certains articles de nos statuts.

Article 1 : « Association fondée le 07-06-1991 » au lieu de 07-06-1961

Adopté à l'unanimité moins une voix

Article 3 : « a pour objet la promotion des Arts » au lieu de Arts plastiques.

Adopté à l'unanimité.

Article 17 : Ajout après le premier alinéa de : « Toute personne étrangère à l'association ne pourra assister à l'A. G. Ordinaire qu'après avoir obtenu l'autorisation du président. »

Adopté à l'unanimité

Article 18 Après le premier alinéa, ajouter : « Toute personne étrangère à l'association ne pourra assister à l'A. G. Extraordinaire qu'après avoir obtenu l'autorisation du président. »

Adopté à l'unanimité

Article 22 : Ajouter après « ... association poursuivant des buts similaires », « ou à des collectivités territoriales ayant contribué au fonctionnement de l'association »

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée vers 18H 40

Le Président

La Secrétaire